



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 19h10
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	Me Pierre-Louis Vincent	Directeur général
	Mme Marie-Hélène Piché	Trésorière
	Me Simon Parisé	Greffier
Sont absents	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal

Le siège numéro 1 au conseil municipal est vacant

Les membres du conseil municipal présents forment le quorum.

2024-12-322

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE la mairesse est absente pour cause de maladie et que le maire suppléant est également absent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un des conseillers présents afin qu'il préside la séance;

CONSIDÉRANT QU'il a y a également lieu de procéder à l'ouverture de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, appuyé par M. Pierre Frigon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte et que Mme Josée Chouinard soit nommée présidente de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-323

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Goyette, appuyé par M. Guy Baillargeon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2025;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2024-12-324

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, appuyé par M. Pierre Frigon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025, présentant des revenus et dépenses de 8 687 241,00 \$, telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2024-12-325

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, appuyé par M. Pierre Frigon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2025, 2026 et 2027 au montant total de 16 560 081,00 \$ dont un montant de 13 308 766,00 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h13

Fin : 19h13

2024-12-326

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Frigon, appuyé par M. Gilles Goyette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h13.

Adoptée à l'unanimité



Josée Chouinard,
présidente de la séance



Me Simon Parisé, greffier